

16 août 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 AOÛT 1999 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
ANNE JONCAS
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

L'avis de convocation a dûment été signifié aux membres du Conseil.

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE est absent de son siège.

Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1999-08-317 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1999-08-318 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 AOÛT 1999

2. RÈGLEMENTS

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

4. AVIS DE MOTION

N. M. 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT PRÉVOYANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU C. D. TAYLOR ET BRANCHE 1

16 août 1999

5. AFFAIRES COURANTES

- 1999-08-319 5.1 RÉCLAMATION DE MONSIEUR PAUL ÉMILE GAGNON SUITE À LA DENSITÉ DE LA FUMÉE PROVENANT DU "SITE DES BRANCHES"
- 1999-08-320 5.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL, SECTEUR DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES
- 1999-08-321 5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR SOLIDARITÉ ETHNIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA
- 1999-08-322 5.4 RÉOLUTION NUMÉRO 166-99 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE AU HOCKEY MINEUR ET AU PATINAGE ARTISTIQUE
- 1999-08-323 5.5 VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-03-090
- 1999-08-324 5.6 AUTORISATION DONNÉE À LA FIRME LES CONSULTANTS S. M. INC. À REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR OBTENIR LA PROCHAINE PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES PONTS DE LA VILLE DE BROMONT
- 1999-08-325 5.7 PASSAGE À NIVEAU, CHEMIN DE MATAPÉDIA
- 1999-08-326 5.8 FLEURIR LE QUÉBEC : FÊTE RÉGIONALE, PARC MARIE-VICTORIN
- 1999-08-327 5.9 TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR D'ADAMSVILLE
- 1999-08-328 5.10 DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TOURS D'HÉLICOPTÈRE DANS LE STATIONNEMENT DE LA STATION TOURISTIQUE LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 1999

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 1999-08-329 6.1 AUTORISATION DONNÉE POUR SIGNER LES CHÈQUES DURANT L'ABSENCE POUR CONGÉ DE MALADIE DE MADAME DANIELLE RIOUX, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
- 1999-08-330 6.2 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT AU GREFFE
- 1999-08-331 6.3 MODIFICATION À L'OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

16 août 1999

N. M. 7.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ET MADAME JACQUES
ET LYSE MARCOUX RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE
DE VERCHÈRES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

1999-08-332 **9 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1999-08-317

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

1999-08-318

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 02 AOÛT 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
municipal tenue le 02 août 1999.

ADOPTÉ

16 août 1999

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
PRÉVOYANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU
COURS D'EAU C. D. TAYLOR ET BRANCHE 1**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement prévoyant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau C. D. Taylor et branche 1.

1999-08-319

**RÉCLAMATION DE MONSIEUR PAUL ÉMILE GAGNON SUITE À LA
DENSITÉ DE LA FUMÉE PROVENANT DU "SITE DES BRANCHES"**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Paul-Émile Gagnon et de la facture du vétérinaire concernant les chevaux de Monsieur de monsieur Gagnon ;

ATTENDU QU'il n'est pas prouvé que l'état de santé des chevaux de Monsieur Gagnon soit dû à la fumée provenant du site des branches ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas rembourser la facture du vétérinaire venu examiner les chevaux de Monsieur Paul-Émile Gagnon.

ADOPTÉ

1999-08-320

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE DRAINAGE
PLUVIAL, SECTEUR DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES**

ATTENDU QU'à la fermeture de soumissions le 15 juillet 1999 à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

16 août 1999

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Construction DJL inc.	40 909,83\$
Roger Dion et fils inc.	45 536,10\$

ATTENDU l'analyse des soumissions faite par Dany Moreau, vice-président – infrastructure, de la firme les consultants S. M. inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger, au plus bas soumissionnaire, soit Construction DJL inc., le contrat pour la réalisation des travaux concernés par l'appel d'offres numéro 99F543001, Drainage pluvial, secteur Lévis-Champlain, au montant de **QUARANTE MILLE NEUF CENT NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (40 909,83\$)**, taxes incluses, sur la base des prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offre.

ADOPTÉ

1999-08-321

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR SOLIDARITÉ
ETHNIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjointe aux finances par intérim, à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200\$)** à Solidarité ethnique de la Yamaska (SERVY) afin de produire un dépliant ainsi qu'une affiche dans le processus de mise sur pied un programme de régionalisation de l'immigration dans la région de Granby-Bromont, territoire du CLD.

ADOPTÉ

16 août 1999

1999-08-322

RÉSOLUTION NUMÉRO 166-99 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE AU HOCKEY MINEUR ET AU PATINAGE ARTISTIQUE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 166-99 adoptée par le Conseil municipal de Saint-Alphonse le 9 juillet 1999 relativement à l'entente concernant le hockey mineur et le patinage artistique ;

ATTENDU QUE ladite résolution mentionne le désir de la municipalité de Saint-Alphonse de garder un droit de retrait si le nombre d'inscriptions diminue et que les familles concernées désirent ne plus payer davantage ;

ATTENDU QUE l'article 6 de l'entente stipule que "Chacune des parties pourra mettre fin à la présente entente avant la date d'échéance, soit le 30 avril 2004, en faisant parvenir à l'autre partie, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un avis écrit à cet effet" ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont considère que l'article 6 de l'entente est suffisant pour permettre à la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse de mettre fin à ladite entente dans l'éventualité d'une baisse significative du nombre d'inscriptions.

ADOPTÉ

1999-08-323

VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 117-1 ET 118-1 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, ANNULANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 1999-03-090

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente rédigé par Madame Joanne Désourdy, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 1999-03-090.

16 août 1999

QUE le Conseil municipal accepte de céder, pour la somme de **CENT DOLLARS (100\$)**, à Messieurs Gustave et René Désourdy, une partie du lot 117-1 et 118-1 du cadastre du Canton de Brome, montré au plan de localisation réalisé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, (minute numéro 1141, dossier numéro F319).

QUE les frais d'arpentage, de lotissement et de notaire soient à la charge des acquéreurs.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

1999-08-324

AUTORISATION DONNÉE À LA FIRME LES CONSULTANTS S. M. INC. À REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR OBTENIR LA PROCHAINE PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES PONTS DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme les Consultants S. M. inc. pour représenter à Ville de Bromont auprès du ministère des Transports du Québec afin qu'elle obtienne la prochaine programmation des travaux de réfections des ponts de la Ville de Bromont et cela, sans frais pour la Ville.

ADOPTÉ

1999-08-325

PASSAGE À NIVEAU, CHEMIN DE MATAPÉDIA

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues de citoyens qui ont failli avoir un accident à la traverse de chemin de fer, chemin de Matapédia, où il n'y a aucune indication avisant les automobilistes que les trains circulent sur la voie ferrée ;

16 août 1999

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de circulation sur le Chemin de Matapédia, comprenant des autobus scolaires ;

ATTENDU QU'en outre, la visibilité est pratiquement nulle due à des branches qui obstruent le champs de vision ;

ATTENDU QU'un accident avec blessés est survenu, le 13 juillet dernier, sur le Chemin Brandy, dans la Ville du Lac Brome, à une traverse de chemin de fer similaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande que soit sécurisé la traverse de chemin de fer du chemin de Matapédia en y installant un passage à niveau afin d'offrir aux usagers dudit chemin une sécurité maximum à laquelle ils ont droit.

ADOPTÉ

1999-08-326

FLEURIR LE QUÉBEC : FÊTE RÉGIONALE, PARC MARIE-VICTORIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adjointes aux finances par intérim à payer la somme de **CENT DOLLARS** au Parc Marie-Victorin, somme représentant la participation de quatre (4) personnes à la Fête régionale dans le cadre du programme Fleurir le Québec.

ADOPTÉ

1999-08-327

TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PATINOIRE DU SECTEUR D'ADAMSVILLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 août 1999

D'autoriser l'adjointe aux finances par intérim à payer la somme de **SEPT CENT DEUX DOLLARS ET QUINZE CENTS (702,15\$)**, taxes incluses, à Construction DJL, somme représentant les matériaux de fondation pour la patinoire du parc Grégoire.

D'autoriser, en outre, l'adjointe aux finances par intérim à payer la somme de **SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENT (7 246,58\$)** taxes incluses, à Construction DJL inc, somme représentant les travaux de préparation finale et le pavage de la patinoire du parc Grégoire, cette somme ayant été réduite d'un montant de **MILLE DOLLARS (1 000\$)** du montant initial des travaux de pavage.

QUE la ville de Bromont doit recevoir une somme de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)** des Loisirs d'Adamsville.

ADOPTÉ

1999-08-328

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TOURS
D'HÉLICOPTÈRE DANS LE STATIONNEMENT DE LA STATION
TOURISTIQUE LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 1999-08-303.

DE ne pas autoriser les tours d'hélicoptères, les 4 et 5 septembre 1999, durant la tenue des compétitions de vélos à la Station touristique.

ADOPTÉ

1999-09-329

**AUTORISATION DONNÉE POUR SIGNER LES CHÈQUES DURANT
L'ABSENCE POUR CONGÉ DE MALADIE DE MADAME DANIELLE
RIOUX, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 août 1999

D'autoriser Monsieur Pierre Simoneau, adjoint au greffe, à signer les bons de commandes et les chèques durant le congé de maladie et les vacances de Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière, l'adjointe aux finances étant en congé de maternité.

ADOPTÉ

1999-08-330

**MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT AU
GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, durant le congé maladie et les vacances de Madame Danielle Rioux, Monsieur Pierre Simoneau, adjoint au greffe, travaille cinq (5) jours semaine.

ADOPTÉ

1999-08-331

**MODIFICATION À L'OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR ANDRÉ
BENOÎT**

Attendu la résolution numéro 1999-08-313 adoptée par le Conseil municipal à son assemblée tenue le 2 août 1999, mandatant Monsieur André Benoit à titre de consultant dans le processus d'embauche d'un gestionnaire principal, responsable du développement ;

ATTENDU la proposition modifiée de Monsieur André Benoit suite à la rencontre du 6 août 1999 avec Madame Pauline Quinlan, mairesse et Messieurs Paul M. Rolland et Jean McMaster, conseillers ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que déposée, la proposition modifiée de Monsieur André Benoit, relative au processus de sélection du gestionnaire principal, modifiant ainsi la résolution numéro 1999-08-313.

16 août 1999

QUE la proposition modifiées de Monsieur Benoit fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjointe aux finances par intérim, à payer la somme forfaitaire de **DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (2 750\$)**, taxes en sus, à Monsieur Benoit pour la réalisation du présent mandat.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ET MADAME JACQUES ET
LYSE MARCOUX RELATIF AU PROLONGEMENT DE LA RUE DE
VERCHÈRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur et Madame Marcoux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

1999-08-332

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.,
ADJOINT AU GREFFE